Dépôt SOUS PREFECTURE DE MARMANDE Date de réception de l'AR: 12/04/2024 047-200030724-20240409-DE_2024_020-DE

Délibérations du Comité Syndical

EPIDROPT

Syndicat mixte ouvert

Secrétariat : 23 av de la Bastide - Pôle des services - 1er étage 24500 EYMET

Siège: Mairie 47800 ALLEMANS DU DROPT

Séance du 09 avril 2024

EPIDROPT

Délibération n° DE_2024_020

Date de la convocation: 25/03/2024

Membres

en exercice :

17

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à 9 h 30 à la salle de réunion de la Salle des fêtes de Monteton - - 47120 -

MONTETON, sous la présidence de Monsieur Stéphane FARESIN.

Présents: 9

Votants : 9

Pour : 9

Contre: 0

<u>Présents</u>: Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL), Christian BONNEAU (SMER E2M), Jean-Baptiste CHEMIN (SM DROPT AMONT), Jean DE MONTEIL (SUPPLÉANT SM

DROPT AVAL), Stéphane FARESIN, Eric FELLET (SM DROPT AVAL), Alain GOUYOU (SM DROPT AMONT), Laurent MERSIE (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Bernard

PATISSOU (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL)

Présents non votants :

Abstentions: 0 Représentés:

Excusés: Danielle DHELIAS (CD 47), Christian DIEUDONNE (SM DROPT AMONT),

Jérôme BETAILLE (CD 24)

<u>Absents</u>: Laurent BAGILET (SM DROPT AMONT), Jean-Claude CASTAGNER (SM DROPT AVAL), Patrick CROUZET (SM DROPT AVAL), Manuel DEZEN (SM DROPT AVAL), Christelle GUIONIE (CD 33), Marie-Lise MARSAT (CD 24), Daniel BARBE (CD 33),

Laurent CAPELLE

Secrétaire de séance : Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

Objet : Travaux de rehausse de la Ganne : Information sur les garanties sur le chemisage de la conduite de vidange

Suite au contrôle effectué sur la conduite de vidange du barrage de la Ganne, des travaux d'étanchéité doivent être faits.

Ci-dessous la fiche d'observation n° 12 ci-jointe, relative aux documents d'exécution du chemisage de la conduite de vidange et le tableau associé.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide :

 De retenir la solution de chemisage avec une gaine de 9 mm même si les modélisations et approches calculatoires actuelles ne permettent pas de qualifier le risque structurel du chemisage aux surpressions internes dans un fonctionnement en charge et donc une garantie.

> Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 12 avril 2024 et publié ou notifié le 12 avril 2024

Le secrétaire de séance, Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL) Le président, Stéphane FARESIN